Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 71 (2007) Heft: 283-284

Artikel: Le timbre et les oppositions de durée de o, au et eau toniques dans les

oxytons en français litteraire classique

Autor: Billy, Dominique

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-400129

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE TIMBRE ET LES OPPOSITIONS DE DURÉE DE *O, AU* ET *EAU* TONIQUES DANS LES OXYTONS EN FRANÇAIS LITTERAIRE CLASSIQUE

Nous avons présenté au Congrès d'Aberystwyth, en 2004, une étude du timbre et de la durée vocalique dans les terminaisons paroxytones en o, au et eau (dorénavant O) au XVII^e siècle, revenant sur divers points sur lesquels Georges Straka (1985) n'avait pas apporté de réponses satisfaisantes. Nous nous pencherons ici sur les terminaisons oxytones apparentées. Morin, Langlois & Varin (1990) ont proposé une chronologie des changements articulée sur l'opposition singulier vs pluriel qui reporte au XIX^e siècle la pleine application de la "loi de position", avec la neutralisation en finale de mot de l'opposition d'aperture, au bénéfice de [o], situant la fermeture des pluriels au début du XVIII^e sinon plus tôt. Un examen détaillé de ce qui se passe du XVI^e siècle au XVIII^e siècle devrait nous permettre d'apporter un certain nombre de précisions. Notre travail repose sur le même corpus principal que dans notre communication de 2004, avec l'œuvre dramatique de Corneille et Racine, complétée de textes divers.⁽¹⁾

1. Timbre et durée

Pour aborder la question de nos terminaisons, question que l'on a pu considérer comme énigmatique sinon insoluble pour le xvIe siècle(2), il convient en fait de considérer séparément timbre et durée. On ne peut en tout cas admettre la position simplificatrice de Beaudouin (2002 : 113),

⁽¹⁾ Je tiens à remercier ici Yves-Charles Morin qui m'a obligeamment transmis divers documents et informations, attiré mon attention sur de nombreux points en relation avec notre sujet et communiqué de nombreuses réflexions personnelles dont nous avons fait notre profit. Nous avons donné en 2006 sur le site de la revue en ligne *Metrica* une version provisoire des premières parties, sous le titre « Les oppositions de durée de O tonique dans les oxytons en français littéraire classique: le cas des graphies «o» et «au» (www.arsmetrica.eu).

⁽²⁾ Cf. Shipman (1953:50).

évidemment marquée par la prégnance du modèle phonologique actuel, qui, évoquant l'absence de discrimination d'aperture chez Dangeau (1694)⁽³⁾, considère que «plutôt que la prononciation, c'est la différence de graphie *eau*, *au*, ô pour le *o* fermé, *o* pour le *o* ouvert qui justifie l'absence d'équivalence»⁽⁴⁾: «os» (le cas échéant «ô»), ne ressemble-t-il pas davantage à «o» qu'au digramme «au» auquel il est pourtant associé ? La variation graphique est du reste la règle partout où elle est possible: ainsi, [ε] bref à la rime est indifféremment graphié «e», «è», «ei» ou «ai» selon le contexte⁽⁵⁾; [ε:] long est semblablement rendu par «es»/«ê» ou «ais»/«aî» d'une part, ou «ois»/«oî» d'autre part (isolé pour des raisons spécifiques) etc.⁽⁶⁾

Gaston Paris (1872, 66) situait le timbre de l'issue de o long et u bref latins en ancien français «entre \hat{o} long et ou, plus prés de l'un ou de l'autre suivant les provinces», et la querelle de l'ouisme ne manquera pas de refléter le prolongement de cette variation linguistique au xvi^e siècle, ce son intermédiaire étant précisément, devant consonne nasale, l'o abaissé de Maupas 1625 et de Chiflet 1659 ou l'o(u) que, à la suite de Sylvius 1531⁽⁷⁾, Meigret⁽⁸⁾ qualifiait de "clos", auteurs qui, selon Bellanger (1876, 252-53), «n'étaient coupables que d'une orthographe vicieuse, alors

⁽³⁾ L'auteur renvoie, p. 113, à Biedermann-Pasques (1992 : 137), qui indique deux pages plus loin que Dangeau serait le premier à établir une distinction de prononciation pour O, en syllabe initiale il est vrai (colère vs hauteur). Selon Féraud 1787, au est long dans haûtement, douteux dans hautesse et hauteur (soit en syllabe protonique). Le grammairien donne au douteux également dans l'adverbe, écrit sans circonflexe, en 1788.

⁽⁴⁾ En s'appuyant sur la seule graphie, l'auteur (p. 555-559), aurait dû distinguer deux "rimèmes" pour les groupes #147 (au/ô) vs #316 (o), #63 (o) vs #439 plus #514 (ô/au, sauf atome), #125 (o) vs #736 (ô/au), #65 (o) vs #827 (au) (p. 557-58), #226 (o) et #580 (au).

⁽⁵⁾ Exceptionnellement (ê) ou (es) (dans êtes/estes).

⁽⁶⁾ Beaudouin fait bien la distinction d'aperture dans la transcription des vers (voir p. ex. aux pp. 113, 284), mais note systématiquement les rimes comme o ouvert dans son rimaire, sous un chapeau «2, o» (p. 554).

⁽⁷⁾ Cf. Millet (1933: 29 et 32-3).

⁽⁸⁾ Meigret (1600 : 6) distingue sept voyelles, dont "ou clos" et "o ouvert" (ex. p. 8 : trop, tort vs troupe, tour) pour la série d'arrière. Ces valeurs ne correspondent pas toutefois à l'usage moderne, comme l'indique Meigret (1542 : D) qui considère que l'o est quelquefois prononcé ouvert (cor, corps, corne, mort), quelquefois clos (tonner, foller, non, nom, tondre, noz, hoste, compaignon, corone, bonne, bonté, coller, doleur), où l'on ajoute alors généralement un u (amour, pouvoir, nous): on peut constater que l'ouisme affecte le o devant

qu'on les accusait de mauvaise prononciation». L'expression "fermé" pour o semble de fait apparaître pour la première fois, dans la *Grammaire* de Port-Royal (1660, 9), et cette désignation semble renvoyer à l'augmentation de la cavité buccale par le recul de la langue⁽⁹⁾.

La description du timbre de *o* final semble n'apparaître qu'à la fin du Grand Siècle dans la littérature grammaticale, dans le cadre du système phonologique du français conçu par l'Abbé de Dangeau (1694) et présenté dans la *Suite des Essais de Grammaire* (éd. Ekman 1927, 48-49):

Le son de (o) qui est une des voyèles que je nome *voyèles labiales*, s'exprime 1° par la lètre o, come dans la prèmière silabe du mot *promètre*.

2° le même son s'exprime quelquefois par les lètres a, u, come dans le mot troupeau, ces deus caractères a & u servent aussi quelquefois a exprimer un son qui aproche fort de celui de (o) & qu'on antand dans le mot de hauteur, mais ce second son aproche si fort de celui du simple (o), qu'on les confond souvent l'un avec l'autre, & que l'on pouroit ne les conter que pour une même voyèle, qui a quelquefois un son fermé & quelquefois un son ouvert, cela diminûroit le nombre de nos voyèles, & ne seroit peutêtre pas trop dèraisonable.

Il fut dans son *Premier discours* encore plus explicite, bien qu'il n'y aborde pas la question de O final (éd. Ekman 1927, 4):

J'ai fait une nouvèle voyèle de *au* tel qu'il est dans la prèmière silabe de *hauteur*: je sai bien qu'il ressamble un peu au son de *o* tel qu'il est dans la prèmière silabe de *colère*, mais quoiqu'il lui ressamble un peu, il en est assés diffèrant pour faire une nouvèle voyèle & ceux qui ne remarquent pas cète difèrance sont sujets à tomber dans des prononciations vitieuses.

Dangeau semble distinguer ici deux o, d'un part celui de promettre, colère et troupeau, d'autre part celui de hauteur, mais il hésite encore à tenir compte de cette discrimination dans son système qui apportait déjà de nombreux bouleversements dans les conceptions de l'époque. Ekman conclut du rapprochement de troupeau avec promettre que Dangeau prononçait vraisemblablement le second avec un o fermé, avouant qu'il était alors difficile de comprendre pourquoi il mettait hauteur à part. Nous comprenons quant

nasale et sans doute le *o* long. Meigret use d'expressions telles que "prononcer l'*o* clos" ou parle même explicitement de «l'*o* clous» (Thurot I, 241) dont «ou» est par conséquent simplement la graphie la plus fréquente.

⁽⁹⁾ Nous nous permettons de renvoyer ici à notre discussion du commentaire de Lancelot, dans Billy 2006.

⁽¹⁰⁾ En ajoutant les éléments fournis dans le "premier discours" du grammairien, on peut réunir d'autres oppositions, avec *colère* d'un côté, *hausser* de l'autre; cf. éd. citée (1754 : 5, 33), ou éd. Ekman (1927 : 3, 14).

à nous que Dangeau prononçait troupeau avec un o ouvert⁽¹⁰⁾: en parlant du «son de (o)» (p. 48), il traite en effet d'un certain timbre de O (soit [ɔ]) que transcrit aussi bien «o» que «au» du suffixe eau, vraisemblablement prononcé [jɔ] par le grammairien; c'est en abordant cette seconde graphie que Dangeau mentionne l'existence d'un timbre différent illustré par hauteur, soit [o], alors que, dans son Premier discours, il sépare nettement O, «voyèle Latine», de colere et AU, «voyèle Fransoise», de hauteur, reconnaissant qu'on lui fera peut-être quelque difficulté (p. 3).

Le silence des autres grammairiens sur la question du timbre de o là où ils s'étendent sur celui des E a pu amener à penser qu'une différence de timbre, quand elle se présentait, était corrélative de la durée, et l'on admet communément qu'il en allait ainsi(11). En s'appuyant sur une étude serrée du témoignage de Vaudelin qui entendait rendre compte du meilleur usage au début du XVIIe siècle(12), Martinet (1946, 20-21) a pu défendre l'hypothèse d'un timbre unique jusqu'à l'orée du XVIIIe, parlant d'un "embryon" de distinction, d'une «nuance qu'un véritable phonéticien comme Boindin pouvait percevoir, mais que Vaudelin, dont le but était d'établir un système pratique graphique, a pu négliger sans dommage», mais Dangeau n'avait pas attendu Boindin pour reconnaître la distinction comme une donnée objective. La corrélation sera par contre nettement établie dans la situation que décrira Féraud (1787), pour lequel la durée dépend du positionnement du mot dans l'énoncé: «AU (o) final est douteux; aloyau, joyau, etc. Si le mot est dans le cours de la phrâse, il est bref; s'il la termine, il est long.» Sous l'entrée EA, Eai, Eau, il écrit: «EAU, diphtongue [s.e.: impropre], qui a le son d'un o plus ou moins ouvert». Il précise pour la terminaison des mots en eau que l'on a affaire à une syllabe douteuse en o, c'est-à-dire dont la durée est dépendante du contexte: «Enfin, il est des syllabes, qui ne sont brèves ou longues que par leur position: elles sont brèves dans le cours de la phrâse : elles sont longues,

⁽¹¹⁾ Martinet (1947 : 19). Morin (2000 : 14-15) voit dans la fermeture progressive de o long une des sources possibles de l'"ouïsme", mais estime que Baïf ne connaissait pas encore le phénomène.

⁽¹²⁾ Cf. Cohen (1946: 3).

⁽¹³⁾ Féraud (1787 : Préface), s'inspirant des thèses de l'Abbé d'Olivet dans le sens d'un certain systématisme. Il en va sans doute de même de (au) dont il précise seulement (1787, sous "AU"), que «Cette diphtongue a toujours en français le son de l'o.», Il le considère en effet comme "douteux" en fin de mot (aloyau, joyau, etc.) de même qu'en syllabe protonique (mais «aûge, aûtre, aûne, etc.»).

quand elles la terminent.»⁽¹³⁾ Si leur longueur varie, et si la qualité du timbre dépend bien de la durée, alors leur timbre devrait effectivement être "plus ou moins ouvert". Ceci étant, l'ouverture de o final a sans doute duré longtemps, au moins dans certains usages, et la chute de la Royauté a dû précipiter le changement. Ajoutons le témoignage ambigu de La Serre (1771, 73): «Les mots qui finissent par un o ou par un eau, sont extrêmement sonores: héros, tombeaux, Atropos, echo, sont de ce nombre.» Il est donc indispensable de reprendre l'ensemble des données dont nous disposons en distinguant les différentes situations qui peuvent se présenter à la rime.

2. L'ancienne diphtongue au

La monophtongaison de au était déjà bien avancée vers les années 1580⁽¹⁴⁾. Elle sera achevée à la fin du premier quart du XVIIe, ne subsistant, semble-t-il, que dans des français régionaux comme ceux de Normandie et du Midi. On estime qu'elle ne faisait déjà aucun doute pour le Manceau Peletier 1549, mais Morin a récemment défendu chez lui une prononciation diphtonguée en [ɔu̯](15): «Peletier condamne la graphie (ao) utilisée par Meigret, jugeant qu'il aurait encore "autant valù metre' un o simple' tout d'un moyen", ce qui n'implique toutefois pas qu'il y ait identité complète entre les voyelles notées «o» et «au», comme on l'estime parfois». Seules quelques aires linguistiques échapperont au phénomène (Normandie, Midi, Savoie...) pour ne pas parler des usages populaires. Cette interprétation a du reste amené Dagenais (1988, § 3), pour expliquer le passage de [5] à [6:], à distinguer «deux o brefs dont l'un s'est fermé un siècle avant l'autre» pour lesquels elle ne fait pas d'opposition de timbre, avec d'un côté les terminaisons en au et eau, d'un autre celles en o, ot, oc, op etc. Au XVIe siècle, certains auteurs font mention de la langue poétique, tel le Parisien Henri Estienne 1582 pour lequel «il est aussi fautif de prononcer maux comme mots et de faire rimer au avec o, que de prononcer vain, pain, comme vin, pin, et de faire rimer ain et in.»(16) Ceci dit, la polémique soulevée par la seconde distinction avait déjà été résolue dans la pratique des poètes qui après avoir recouru sans doute à un "procédé licencieux" (Deimier) d'accommodation des timbres, ne se conformaient

⁽¹⁴⁾ Cf. les témoignages réunis par Thurot (I 425-30).

⁽¹⁵⁾ Dans l'introduction des Louanges de Peletier (Morin 2005b).

⁽¹⁶⁾ Thurot (I 428).

plus au XVII^e siècle qu'à l'usage dont nous avons hérité⁽¹⁷⁾. La diphtongaison de *au* a par contre perduré dans divers usages. Ainsi, dans son traité *De l'orthographe françoyse*, Lanoue (70) évoquait la «diphtongue propre en *au*, qui de plusieurs est prononcée comme vn *o* simple» en défendant l'usage ancien:

«Quant à celle [diphtongue] en au qui de plusieurs est prononcée comme un o simple, elle ne laisse de l'estre aussy de beaucoup d'autres vn peu plus pleinement, & lors se void-il qu'elle tire quelque son de l'vne et de l'autre lettre. Et si bien l'u y est vn peu obscurement entendu, toutesfois puis qu'il l'est en partie, il semble qu'elle doiue plustost estre nommée propre qu'impropre. A dire vray toutesfois, nostre langue n'admet ni ne peut admettre ceste rudesse, & ne doit estre recogneuë fort propre, sinon de ceux qui veulent Latinizer, l'o estant suffisant aux autres pour exprimer sa valeur.»

Il n'exprime cependant pas de réticence dans son renvoi réciproque entre O (244a) et AV "à l'accent brief" (458b)⁽¹⁸⁾ qui doit témoigner d'un usage répandu. Ailleurs (364a), il enseigne que la terminaison os «s'apparie à celle en aus, en auds, auts & ots», précisant (364c) que «la difference qu'on fait auiourd'hui en la prononciation de l'o, & de la diphth. au est si petite qu'à peine s'apperçoit elle». La monophtongaison de «au» était par conséquent déjà bien entamée à la fin du xvie siècle. Pour le Picard Du Gardin 1620 (98) «Au, sonne quasi comme o, cause, ose, restaure, aurore, gauffre, coffre», mais les exemples choisis, coffre mis à part, semblent congruents du point de vue de la quantité, limitant à o long (dans des rimes féminines) la validité de ce constat⁽¹⁹⁾: c'est du reste dans des terminaisons paroxytones, outre des cas de syllabes protoniques, que Thurot (I 430-32) relève la permutation au ~ o (dans pauvre, gaufre). Et les classiques mélangent effectivement les deux graphies dans leurs rimes féminines lorsque o est long: atome: royaume, faute: ôte, apôtre: autre,

⁽¹⁷⁾ Cf. Lote (VI, 272-74). Sur la polémique des "rimes de Paris", voir Bellanger (1876 : 232-38). Lanoue (240c) admet parfaitement l'équivalence de ces rimes tout en prenant note d'une articulation diphtonguée dans certains usages que l'on se doit naturellement alors d'abandonner.

⁽¹⁸⁾ Ces paradigmes regroupent d'une part echo, zéro et à gogo; d'autre part fau, hau !, nau, pau, vau (n.) et preuau (cf. § 3 et 6).

⁽¹⁹⁾ L'o est long devant [z], bref devant [r] et sans doute [fr]; Robert Estienne (1549) et Oudin (1633) adoptent indifféremment les graphies «o» et «au» pour gauffre (cf. Thurot I 383), et Tabourot (1588 : 75b) établit un renvoi de AVFRE à OFFRE.

cause: chose⁽²⁰⁾, ainsi que dans restaure qui était très vraisemblablement bref comme Lanoue le tenait au début du siècle.

Les avis sont partagés quant à la durée de *au* dans les terminaisons oxytones⁽²¹⁾. Lanoue (1624) tenait uniformément la terminaison en *au* pour brève, l'interpellatif *hau!* excepté (cf. § 3), et les Parisiens Oudin 1633 –de façon implicite– et Regnier 1705 en feront de même. Le Breton Hindret 1696 dont Billecoq 1711 reprendra l'analyse le tiendra pour bref également, sauf dans *tayau*, *vau* (à *vau* l'eau) et l'article contracté *au*. Les Strasbourgeois Spalt 1626 et Martin 1632 le tiennent par contre pour long, de même que Blegny 1667, «maître écriuain iuré de Paris» (seuls ex.: «*boyau*, *joyau*, etc.»). Le Poitevin Le Gaygnard 1585 tenait déjà pour long le *au* de mots en *yau* et celui d'estau. Le Bourguignon Irson 1662 va dans le même sens lorsqu'il parle de noms «prononcez en *yô*». Ces témoignages périphériques n'interdisent pas de considérer que *au* en finale absolue était encore bref chez les poètes classiques.

Oudin 1633 et l'anonyme de 1654 tiennent pour longues les terminaisons en *aut* ou *aud*, de même que Hindret 1696 qui excepte *crapaud*, Regnier 1705 et D'Olivet 1736 qui tenait *Paul* pour bref. Ces deux derniers au moins évoquent explicitement le cas des terminaisons en *aux* comme longues également.

3. «o» et «au» dans les rimes masculines dépourvues de coda

Lanoue (458c) consacre deux articles aux rimes en ‹au›, avant l'article EAV (cf. § 6), avec la distinction de AV "à l'accent brief": fau, hau «Quãd on veut arrester quelqu'vn», nau, pau, vau 'val' et prevau⁽²²⁾, avec renvoi au paradigme O (244a); et AV "à l'accent long" représenté par le seul hau «dont on vze quand on veut apeller quelqu'vn qui est esloigné», dont Lanoue recommande de ne pas se servir du fait de son isolement, «pource qu'il y a trop de contrainte en l'assemblant à ceux qui l'ont bref». Sous l'entrée AU, Richelet (1702, 115-22) ne fait pas le moindre renvoi à l'en-

⁽²⁰⁾ Le phonogramme prend alors la forme «os» ou «ô», sauf devant «s» et «ss». Le cas de *restaure* pour lequel la durée longue n'est évoquée par les grammairiens qu'à partir d'Hindret (1687) est particulier (cf. Thurot II 696-97 et Billy à par., § 5).

⁽²¹⁾ Cf. Thurot (II 613-15).

⁽²²⁾ De *prevaloir* sans doute. La forme n'est pas dans la première édition nous fait remarquer Y.-Ch. Morin.

trée O (447b) dont la liste s'est considérablement élargie en un inventaire où le dramaturge ne trouverait pas davantage à faire son profit, au contraire de l'amateur de burlesque⁽²³⁾.

Seule une contrainte sur le lexique semble responsable de la discrimination des formes pour les rimes masculines terminées sur la voyelle nue. Le phénomène n'apparaît pas dans CORRAX qui n'emploie pas de mots tant en o qu'en au à la rime. La seconde terminaison est plutôt rare et concerne de toute façon un vocabulaire qui n'a guère sa place dans la poésie sérieuse, comme tuyau⁽²⁴⁾. La première n'est pas commune, mais on peut en relever un certain nombre dans le genre comique, ou dans le burlesque. Ainsi, Regnard rime en un tour aussi fantaisiste que mirlitonesque: «Je gueris une fois l'infante de Congo, / Qui vrayment avoit bien un autre vertigo.»(25) Dans le Virgile travesti, Scarron fera rimer à gogo avec Céléno (III 1261), Argo (III 1373), (faire) dodo (IV 993, V 149), ce dernier avec Dido (IV 2521), virago ou Pyrgo (V 2229), écho avec Monaco (VI 2909), et l'on ne trouve que deux uniques cas de mélange, avec Spio: poule d'eau (V 2961) et tuyau: io(26) (VII 1447) qui devaient en fait donner une rime en [iɔ/jɔ] conformément à la règle admettant l'équivalence de la voyelle haute et de la semi-consonne correspondante pour constituer l'appui d'une rime (cf. li-er: entier, pi-eux: mieux), car Scarron prononçait l'ancienne triphtongue [jɔ](27), et cette prononciation perdurera comme nous l'avons vu avec Dangeau. Un cas s'accompagne d'une consonne occlusive finale amuïe dans une des formes associées à la rime, phénomène qui, de façon générale, semble moins fréquent chez Scarron que chez La Fon-

⁽²³⁾ O "lettre de l'Alphabet", ho, hoho, & oh, cacao, Monaco, Echo, écho, Jéricho, baroco, Cusco, Dabo, bobo etc. Cf. infra pour Scarron. Tabourot ne faisait pas non plus de renvoi entre les entrées O (117r) et AV (208a), ce dont on ne peut malheureusement rien conclure mais qui peut naturellement être lié à la permanence de la diphtongue (sur la présence d'escarbo et de turbo, on se reportera au commentaire relatif à briffau n. 60, confirmé par Le Fèvre: v. n. suivante).

⁽²⁴⁾ Si bien que la rime pure en au est elle-même exceptionnelle (et notamment absente de CORRAX). Richelet (1702 : 115) recense ainsi bau, boyau, hoyau, joyau, noyau, tuyau, taiau, pilau, Pau, la Crau, petau, etau, gluau, gruau, vocabulaire que l'on imagine mal dans une tragédie. Le Fèvre (209v) qui incluait coutau, briffau "par licence sans t" et crapau présentait des formes tombées en désuétude (ie fau, i'assau, estau "pour estail").

⁽²⁵⁾ Dans Les Folies amoureuses, III, v (représentée en 1704).

⁽²⁶⁾ Exclamation dissyllabe.

⁽²⁷⁾ Cf. § 6.4.

taine⁽²⁸⁾: Guénégaud: à gogo (VII 699), selon le texte établi par Jean Serroy, mais ce cas est trompeur, moins parce que le défaut apparent pourrait se trouver compensé par la convergence de l'appui que parce que les éditions anciennes que nous avons consultées (1726, 1734, 1752) donnent Guenego, ce qui suggère qu'il s'agit moins de l'issue du germ. WANA-GAUDUM que du diminutif breton de GUENNEC qui connaissait aussi à cette époque des graphies en au.⁽²⁹⁾

4. Les graphies <0>, <0s>/<ô> et <au> dans les rimes masculines en [t]

Le mélange $\langle os \rangle / \langle \hat{o} \rangle$ et $\langle au \rangle$ lorsque la coda est en t/d ne se rencontre chez les poètes classiques que dans des conditions particulières, puisqu'il n'est attesté dans CORRAX que dans le style bas: les seules trois occurrences de ce corpus se trouvent dans Les Plaideurs, avec bientôt: haut, plutôt: chaud et tôt: faut, contre une unique rime "pure" (faut: quartaut), alors que Corneille rime toujours «ô/os» indépendamment de «au»(30), et l'on rappellera que Hindret 1687 atteste encore de la prononciation normande de chaud «comme s'il y avoit (...) cha-oud», de même que Saint-Pierre 1730 qui note chaôd, ajoutant: «mais ils apuyent plus sur l'a que sur l'o et ils alongent la voièle $o^{(31)}$. Chez La Fontaine, le mélange est de règle⁽³²⁾. De la même façon, on trouve dans le Virgile travesti de Scarron chaud: bientôt, haut: tantôt, saut: bientôt (V 193, 1169, 1937)(33), ainsi que le singulier écot: pied d'escaut (IV 1713). Gilles Roques que nous avons consulté rapproche la forme de piédescaux dans: « Quelques-uns de francs piédescaux,/ Quelques autres ayant des bottes » (VII 2304) où l'opposition suggère nettement une réinterprétation d'afr. pied deschaux, passé sous sa

⁽²⁸⁾ Voir p. ex. char: brancard, nectar: lard, cormoran: errant, aisément: roman (Virgile travesti I 73, 273, 653, 1141), rimes interdites dans le style sublime (Lote VI 289-98).

⁽²⁹⁾ Informations de P.-H. Billy que nous remercions.

⁽³⁰⁾ Beaudouin (2002 : 555) enregistre 21 occurrences de <au> pur (chaud, défaut, échafaud, faut, haut, maraud, quartaut, vaut) et deux de <ô/os> (dépôt avec bientôt ou tôt). La rime en ot ouvert bref ne se trouverait que dans Le Menteur de Corneille, avec trois occurrences uniquement (entre mot et sot).

⁽³¹⁾ Cf. Thurot I, 429.

^{(32) 20} cas dans les *Contes et Nouvelles* (dont *l'ost: Renaud* dans *La Coupe enchantée*), contre 5 en <au> pur et aucun en <ô/os> pur; 7 cas dans les *Fables*, contre 6 en <au> pur et 2 en <ô/os> pur.

⁽³³⁾ Nous n'avons pas comptabilisé les rimes non mélangées. Voir aussi dans les *Poesies chrestiennes* d'Odet de La Noue *faut: plutost* (127), *tost: lourdaut* (112).

forme picarde, qui désigne ici comme au Livre IV un va-nu-pieds. Si l'emploi semble pécher contre la durée, c'est en fait que le mot était tombé en désuétude, rendant concevable la perte de la quantité primitive dont témoignent de façon frappante les éditions anciennes que nous avons pu consulter, avec la graphie *pied d'escot* au vers IV 1713 (et *pieds d'escots* au vers suivant), alors que la forme agglutinée *piédescaux* rime avec *chevaux*.

On est tenté de déduire de la situation générale que la diphtongue était réduite dans la langue familière, mais qu'elle subsistait dans le style élevé où pourraient s'être opposés [oː] et [oːw], voire [ɑːw], mais la prise en compte de l'origine des poètes ne peut être ignorée: La Fontaine et Scarron utilisaient des dialectes centraux, contrairement à Corneille. On peut plutôt penser que la discrimination dans le style élevé est davantage liée à la recherche d'un consensus en un domaine où rivalisaient un Corneille et un Racine d'origines si différentes. Il est intéressant de noter que, dans ce cas, la réduction aurait par contre déjà eu lieu dans les rimes féminines correspondantes, représentées uniquement chez Corneille dans CORRAX⁽³⁴⁾, qui, s'il rime huit fois haute contre faute, et une fois hôte contre ôte, rime cinq fois faute ou haute contre ôte⁽³⁵⁾. On ne peut toutefois manquer de rappeler ici que Demandre 1769, qui opposait haute à hôte, trouvera encore «une nuance particulière à l'o de au»⁽³⁶⁾.

5. <0> et <au> dans les rimes masculines plurielles

5.1. La discrimination au vs o au XVIe siècle

Les poètes du XVI^e siècle ne semblent pas mêler les deux graphies dans les rimes masculines dont la coda se réduit au phonème amuï dans l'usage commun que transcrit le morphogramme «s»/«x» (animaux: chauds vs repos: flots ou, ce que des contraintes lexicales rendent plus rare, pro-

⁽³⁴⁾ Beaudouin (2002: 560).

⁽³⁵⁾ Beaudouin n'enregistre par contre aucune rime en -aute ou/et ôte chez Racine, et ne relève qu'une rime plurielle, chez Corneille (fautes: Argonautes). Elle ne relève pas de rimes en otte(s) ou ote(s) (cf. Billy à par., § 6).

⁽³⁶⁾ Thurot I 430. L'origine de Demandre est inconnue, mais son nom est d'origine lorraine (information de P.-H. Billy).

pos: suppostz⁽³⁷⁾): ainsi, Ronsard ou Baïf les distinguent soigneusement. Si Baïf s'autorisait parfois de rimer au pluriel (au) contre (eau) qu'il prononçait respectivement [5:] et [e5:] ou [e5:] (cf. § 6.4), on ne trouve par contre chez ce poète qu'une seule rime confondant (au) et (o) dans ses Poëmes (naus: flots⁽³⁸⁾), alors que nous pouvons relever onze rimes homogènes en (au) (animaux: chauds etc.) et 26 en (o) (leurs os: enclos, repos: flots etc.): il est plus concevable de voir dans cette discrimination une différence de timbre, réelle ou virtuelle), qu'un quelconque souci d'identité graphique, avec une opposition [5w] ou [5w] vs [5]. Cette discrimination se retrouve telle quelle dans CORRAX qui rime à part les mots terminés en os ou ots (propos, mots), et l'alternance pédescaux/ pied d'escot chez Scarron va dans le même sens.

5.2. Le cas des terminaisons en -ots et apparentées

À la charnière des deux siècles, selon les analyses de Lanoue, certains pouvaient rimer -aux contre -os, ce qu'il trouvait lui-même abusif, témoignant ainsi de la persistance d'une articulation plus ou moins diphtonguée de au (cf. § 2), mais -os ne devait pas pouvoir rimer contre -ots qu'il tient pour bref (381c)⁽³⁹⁾:

Au reste, ceste terminaison ayant l'accent brief, ce ne sera que bien fait de luy faire tenir rang à part (quand on pourra) sans l'apparier à celle en os qui l'a long (...) ni aux autres qui y riment [à savoir ceux en aux, auts, auds].

Si cette observation est encore partagée par le Strasbourgeois Martin 1632, Oudin 1633 et l'Anonyme de 1654 considèrent que la terminaison est longue, à quoi il faut joindre une remarque ponctuelle d'Hindret 1687⁽⁴⁰⁾. Mais le jugement de Lanoue qui rejoint celui de Peletier sur certaines terminaisons plurielles (Thurot II, 621) reposait déjà sur un usage local. S'il se contente de faire observer sous l'entrée OSTS (383c): «On rimera à la terminaison os (...) & à celles qui s'y apparient.», sous OS (363c), on lit ceci:

⁽³⁷⁾ On peut relever chez Clément Marot quelques cas de rime entre *suppostz* et *propos* ou *repos*.

⁽³⁸⁾ Éd. citée, p. 379.

⁽³⁹⁾ Il tient semblablement *sirops* pour bref (376c). Cf. Thurot (II 622 [non «222»] et 623) qui cite la première éd. (1596). L'allongement des pluriels est un phénomène relativement tardif, mais il était achevé au XVII^e siècle dans la langue littéraire (cf. Morin et Desaulniers 1991 : 214 sq. et Morin 2004).

⁽⁴⁰⁾ Thurot (II 623-25).

On a accoustumé d'apparier à ceste terminaison les mots terminez en ots qui sont pluriers de ceux en ot. Or est-il qu'ils ont vn accent brief que ceux cy ont long. Parquoy qui se pourroit garder de les confondre ne feroit que bien. Car encore que la dissonance semble petite, si ne l'est elle pas quand on les veut prononcer naifuement & sans contrainte (...). Qui en voudra vser autrement le doit faire le moins qu'il pourra. La necessité n'a point de loy. (41)

Ce qui est tout à fait remarquable, c'est que le seul poète⁽⁴²⁾ chez lequel nous ayons relevé une confusion significative de tous ces paradigmes au XVI^e siècle, est Odet de La Noue qui dans son recueil des *Poesies chrestiennes* (1594)⁽⁴³⁾ n'a guère de scrupule à rimer ensemble *-ots*

⁽⁴¹⁾ Il ajoute: «Au reste comme ceste terminaison s'apparie à celles en aus, en auds, auts & ots [sic], où il y a quantité de monosillabes, on se doit astraindre à les mener par mesmes consonances (...).» Comme nous l'a fait remarquer Yves-Charles Morin qui l'a également relevée dans la première édition (où seules les renvois sont modifiés, de façon du reste concordante), il convient de voir en «ots» une coquille pour osts, coquille qui se retrouve sous l'article OS (364c) où la référence qui l'accompagne renvoie bien à l'article OSTS (383c).

⁽⁴²⁾ Nous sommes néanmoins loin d'avoir dépouillé tout ce qui a pu paraître en vers à cette époque.

⁽⁴³⁾ Morin (1993 : 107) a rappelé que l'identité de l'auteur du Grand dictionnaire était problématique. Odet ne se conforme pas aux prescriptions de cet ouvrage. Ainsi, bien qu'il confonde les paradigmes en question, le poète n'a qu'accidentellement recours a un appui commun comme le recommande le théoricien. Dans la pièce finale du recueil, mais écrite antérieurement [rem. d'Y.-Ch. Morin] (Paradoxe), il accumule les rimes condamnées par l'auteur du Dictionnaire: plainte: pointe, appelle: mesle, sacrez (a.): secrets, opiniastre: battre, lettre: l'estre (inf.) et même carraque: barque. Voir aussi Poëte: teste (Ode IV). En ce qui concerne les rimes de «ettre» et «estre» ou «aistre» ou «oistre»: d'une part, Lanoue (1624: 139) estime que «oistre» n'a pas sa place dans ces combinaisons car cette terminaison nécessite selon lui une accommodation (elle était donc pour lui diphtonguée), d'autre part que la combinaison des terminaisons restantes relève de la licence que seule excuse la situation du paradigme en «ettre» dont les éléments entretiennent un rapport de dérivation (140). C'est donc naturellement le premier point qui est déterminant, et les rimes de cognoistre: permettre: mettre: maistre (sonnet XXVIII) ou de promettre: conoistre: maistre: permettre (sonnet XXXVIII) qui pèchent doublement contre les prescriptions de Lanoue sont à cet égard significatives. On doit déduire de tout cela que s'il ne fait qu'un avec l'auteur du Grand dictionnaire de 1596/1624 comme le pense Yves-Charles Morin qui nous a donné des arguments chronologiques et sociologiques convaincants (communication personnelle), Odet a écrit ses Poesies chrestiennes à une époque où il n'avait que peu d'expérience dans l'art de la rime (il fait référence dans son introduction à son ignorance primitive en matière de rimes) et où il semble même suivre les prescriptions du Gaygnard que l'ignorance de la durée, l'ouisme et même les rimes approximatives n'effrayaient pas. Ceci étant, l'auteur du rimaire ne fait référence qu'au travail de Tabourot dont la lecture l'avait incité à revoir son propre travail qu'il avait déjà entrepris.

contre os, ou aux, auts, auds⁽⁴⁴⁾, en dépit des prescriptions du Dictionnaire de 1596 dont l'auteur recommandait toutefois (364a): «comme ceste terminaison s'apparie à celles en en aus, en auds, auts & o[s]ts, où il y a quantité de monosyllabes, on se doit astraindre à les mener par mesmes consonantes, & n'assembler point Propos & Dechaus, & les semblables». Odet cependant ne renforce la rime d'un appui que dans la seule combinaison de mots à maux, combinaison, on l'a vu, que condamnait Henri Estienne 1582⁽⁴⁵⁾: en cela, Odet est moins conforme aux prescriptions du Bourguignon Tabourot que Lanoue 1624 dit avoir utilisé qu'à celles du Gaygnard 1585. Il ne rime par contre jamais aux ou auts, auds et os contre

faux: dos (66), trauaux: dos (99)

⁽⁴⁴⁾ C'est ainsi que nous relevons dans les sonnets qui constituent les 150 sonnets des trois premières parties et les huit premiers *Cantiques chrestiens* (pp. 1-152) les rimes suivantes (les premiers groupes n'ont pas d'équivalent dans CORRAX; nous signalons à l'occasion quelques cas intéressants des pp. 153-311): os ~ aux: maux: dos (143, 148 inv.), maux: enclos (7), repos: maux (20, 24, 61 inv., 95, 104 inv., 124, 128, 148 inv.), maux: propos (115), propos: le faux (41),

ots ~ aux/auts: maux: mots (41, 86 inv., 104); voir aussi le cas de assauts: fagots (201), assauts: flots (273, 294 inv.), et même basteaux: fagots (212).

os ~ ots: propos: mots (194), matelos [sic]: dispos (213), deuots: los (214).

Je n'ai par contre pas relevé de rimes en os ~ auts. Il n'y a pas de cas de aux ~ auts (maux: defauts 66 est lié à faux: dos). Il y en a un de aux homogène (trauaux: maux 39), mais aucun de ots ou os seul (propos: repos 7 est lié à maux: enclos). Pour d'autres rimes en o, non plurielles, notre auteur n'a pas toujours égard aux différences de quantité: nous relevons chariot: tôt (112), mot: aussi tost (213), et les féminines radotte: hoste (97) et parole: s'enrole (17) (cf. sotte: Pentecoste chez Molière relevé par Lote VI, 262), ce qui correspond aux indications implicites de Tabourot auquel l'auteur du Dictionnaire fait référence dans son introduction, qui regroupe les mots en o long ou bref sous OTE (91) et OT (206).

Pour des raisons d'ordre taxonomique, Tabourot (comme du reste Le Gaygnard) ne confond jamais «o» ou «os» et «au», mais établit un renvoi pour OS (173) qui regroupe les mots du type dos, chaos, clos, sanglots, coqs, osts ou rosts, avec l'indication «Rime auec aux.» (ex. maux: imposts). Le Gaygnard fait de même sous l'entrée AVS & AVX (15: «Voy AL, AV, AVT, EAV [leurs pluriels] & OS».

⁽⁴⁵⁾ Cf. § 2. Ce qui est remarquable quand on se souvient que les mots d'une seule syllabe constituent précisément une excuse pour renoncer à un appui par ailleurs requis: la recherche de l'homonymie semble naturellement l'avoir ici emporté. À noter que pour Lanoue, l'expression «monosyllabe» désigne simplement l'identité des syllabes finales (il faut donc comprendre: 'où il y a quantité de syllabes finales identiques').

eaux. Odet se distingue ainsi doublement de la tradition classique représentée par CORRAX, d'une part en rimant os contre aux, auts, auds (46), d'autre part en rimant ots contre ce groupement de aux, auts, auds avec os. S'il évite la confusion des phonogrammes (au) et (eau), c'est sans nul doute parce que la monophtongaison n'était pas encore acquise (47).

Nos dramaturges associent par contre librement *ots* et *os* (*dos: flots* etc.)⁽⁴⁸⁾, comme le faisaient Ronsard ou Baïf par exemple. Que *-osts/ôts* ne se trouve jamais à la rime dans CORRAX, que ce soit sans mélange ou avec *-os/ots* ou *-aus/auds/auts*, est à mettre sur le compte de la carence des substantifs en *ost* dans le vocabulaire dramatique: Lanoue n'enregistre ainsi de substantifs sous l'entrée OST (449b) à laquelle il renvoie sous OSTS (383c), que *ost, depost, impost, surimpost, rost, preuost* et *sou-preuost*, tous mots à peu près étrangers au lexique de la tragédie⁽⁴⁹⁾. On trouve par contre *repos: imposts* chez La Fontaine (*Fables* I, xvI). Scarron rime librement les terminaisons *-ots* et *-os*, comme nos dramaturges, mais il recherche avant tout l'appui⁽⁵⁰⁾, avec, nous allons le voir, de rares combinaisons avec «os/ô» ou «au».

⁽⁴⁶⁾ Cf. Le Gaygnard, sous l'entrée AVS & AVX (15) le renvoi «Voy AL, AV, AVT, EAV [il s'agit évidemment de leurs pluriels] & OS» (nous reviendrons sur le rapprochement d'avec eau), avec un exemple attribué à «B A.» combinant maux: los.

⁽⁴⁷⁾ Nous n'avons relevé que maux: nouveaux (166) et nouveaux: faux (234) aux côtés de basteaux: fagots (212).

⁽⁴⁸⁾ Soit 30 rimes mélangées contre 36 en os pur et 7 en ots pur (pour douze formes lexicales en -os et six en -ots). Fréquences absolues pour -os: Argos 3, Burgos 1, Carlos 8, Colchos 5, dos 1, héros 17, Lemnos 3, Lesbos 2, Minos 2, os (pl.) 1, propos 21, repos 38; pour ots: complots 5, flots 11, javelots 4, matelots 3, mots 17, sanglots 4.

⁽⁴⁹⁾ Racine emploie au singulier depost dans Britannicus et Bérénice, Corneille dans Pompée, Rodogune et Héraclius. Les seuls autres substantifs, prevost et suppost, se trouvent dans L'Illusion comique (les deux) et dans La Suite du Menteur (le premier). Les autres mots concernés sont tôt et ses composés. Straka (1985 : 114) signale la rime de ost avec bientôt ou plutôt dans l'Hector (1604) de Montchrestien, mais le mot est vieilli.

⁽⁵⁰⁾ Avec six rimes en ots pur dont 5 appuyées (en g, m, l); 27 en -os pur dont 22 appuyées (en d, l, p [16 cas], r, t); 4 mélangées, toutes appuyées (tarots: suros, Argos: lingots, propos: pots, Argos: ergots). Racine et Corneille n'ont par contre pas pour ces rimes d'exigences spéciales en matière d'appui, avec 20 rimes appuyées sur un total de 146 (13 associent propos à repos, six, flots à complots ou matelots).

Thurot (II 36) signale que selon Dobert 1650 «on ne prononse point du tout l's finale la pluspart du tans à la fin du vers ou de la fraze», mais on peut légitimement se demander à quel usage il fait référence, si c'est celui de la lecture familière ou s'il vise le théâtre. Toujours est-il que les noms propres d'origine grecque (*Argos, Colchos, Lemnos, Lesbos, Minos*), mais aussi les noms communs (*pathos, rhinocéros*), ou d'origine espagnole (*Burgos, Carlos*) riment, chez les classiques, avec les mots en -os ou -ots du lexique usuel. (51)

5.3. La discrimination au vs o au XVIIe siècle

Les auteurs classiques répugnent en effet à associer des mots en -os, -osts ou -ots (rappelons que Lanoue tient ce dernier pour bref) avec d'autres en -aux, -auts ou -auds, et pas un de nos grands dramaturges ne présente d'occurrences d'un tel mélange⁽⁵²⁾. Ce type de combinaison est exceptionnel dans le Virgile travesti de Scarron, où nous relevons uniquement travaux: prévôts, Paphos: échafauds et mots: animaux qui sont des rimes appuyées⁽⁵³⁾. On peut relever dans les *Fables* de La Fontaine *égaux*: Pots (V, II), Prévots: animaux: dos: assauts (V, XIX), chevaux: travaux: dos (VI, XVIII), animaux: héros (IX, I), idiots: animaux (IX, Les deux rats), héros: animaux (IX, Discours), héros: hauts (XII, XII)⁽⁵⁴⁾. La combinaison est au demeurant déjà attestée au xve siècle où elle était cependant certainement rare: Villon rimait ainsi leurs os: les aulx (rattachés en une quadruple rime à hospitaux: maux)(55). La rareté du mélange de mots en -ôts avec ceux en -aux et assimilés est par contre à mettre au compte de leur faible fréquence. Relevons travaux: prévôts chez Scarron, Prévôts: animaux etc. chez La Fontaine signalés supra.

⁽⁵¹⁾ Straka (1985: 123).

⁽⁵²⁾ Les rimes en -os sont donc homogènes, avec 146 couples pour 18 formes lexicales (f.l.); celles en aux également, avec 64 couples pour 13 f.l.; de même celles en (eaux), avec 70 couples pour 19 f.l. (il n'y a pas de formes en -osts ou -ôts). La confusion (au/eau) se rencontre deux fois (cf. p. 52-53).

⁽⁵³⁾ I 729 et 1357, et IV 1637. On peut compter six rimes pures en -ots, dont six appuyées (3 en g, une en l ou m); 27 en -os, dont 22 appuyées (17 en p, 2 en d, une en l, r ou t); quatre cas mêlent les deux graphies, toujours appuyées (tarots: suros, Argos: lingots, propos: pots, Argos: ergots).

⁽⁵⁴⁾ On peut compter trois rimes pures en -ots, plus celle de lots: brocs: mots (II, xx); 10 en -os, dont trois appuyées (combinant propos et repos); neuf cas mêlent les deux graphies, jamais appuyées (éclos: matelots, dos: mots, etc.)

⁽⁵⁵⁾ Testament CLIII.

Cette discrimination rejoint celle que Ramus rapportait au siècle précédent, selon une information privée de Y.-Ch. Morin, avec une monophtongue longue dans les mots comme haut(e) (ou préau), et une monophtongue "commune", de timbre distinct, qu'on retrouve aussi bien dans des mots comme hôte que dans des mots comme note. Il est cependant difficile d'établir la nature des articulations que Ramus voulait décrire. La discrimination des noyaux en «o» vs «au» pouvait encore se justifier au XVIIe siècle où se mêlaient à la Cour des personnes d'origine très diverse, et où différents usages devaient cohabiter, avec des formes encore diphtonguées de au: le maintien de la distinction ne pouvait ainsi que satisfaire tout un chacun puisque ne gênant point ceux qui étaient accoutumés à l'usage moderne, elle ne pouvait choquer Normands et autres Gascons. Cette solution pouvait ainsi répondre de façon particulièrement adaptée à l'idéal de langue posé par l'Académie dont les dramaturges devaient se soucier davantage de par la responsabilité dont ils se sentaient investis dans la pratique du genre noble. Il convient toutefois de ne pas écarter la possibilité d'une différenciation de timbre qui pouvait très bien résulter d'un reste de diphtongaison en rappelant que, pour Marmontel 1787, «Une oreille un peu délicate s'aperçoit aisément de la différence du son de l'o clair et bref de repos, et du son de l'o, plus grave, plus sourd et plus long de travaux.»(56), ce qui pourrait s'expliquer par un infléchissement du timbre dans une réduction inachevée de l'ancienne diphtongue [ɔu] > [ɔw].

6. L'ancienne triphtongue eau

6.1. La concurrence de eau et au

Quelle était la prononciation de l'ancienne triphtongue eau? L'opposition de «eau» et «au» ne se rencontre pratiquement jamais en finale absolue, mais il convient de relier cette situation à la rareté sinon à l'ignorance des mots en -au par les poètes, en raison de leur appartenance à des registres ou même des thèmes étrangers à la poésie de style élevé. Elle peut par contre se présenter au pluriel qui ouvre la porte aux nominaux en -aud ou -aut, susceptibles de prendre l's de flexion. Une situation comparable se présentait avec les rimes féminines du fait, cette fois, de la

⁽⁵⁶⁾ Dans Éléments de Littérature, art. Rime; cité par Bellanger (1876 : 231) (les italiques sont de nous).

rareté de «eau» (heaume, pseaume⁽⁵⁷⁾, épeautre, peautre⁽⁵⁸⁾, Beaune, Beauce), à laquelle fait écho la rareté de «au» devant les codas correspondantes (baume, chaume, paume, royaume; autre; aulne, aune, jaune, faune; causse, chausse, fausse, hausse, sauce), avec des formes dont la disponibilité en poésie est souvent également réduite.

6.2. Le témoignage de Lanoue

Sous l'entrée EAV qui succède à deux entrées AV d'abord bref, puis long (cf. § 3), Lanoue (458c) procédait en effet à un regroupement des mots en fonction de l'appui, soit successivement⁽⁵⁹⁾ BEAV, CEAV, DEAV, LEAV⁽⁶⁰⁾, MEAV, NEAV, PEAV, REAV, SEAV, TEAV, VEAV, ZEAV, et YAV. Ce dernier sous-groupe rassemble *boyau*, *hoyau*, *ioyau*, *aloyau*, *moyau* et *tuyau*. Lanoue tient par conséquent la triphtongue «yau» pour une variante de «eau». Il précise cependant dans son traité sur l'orthographe (p. 71) que «eau» et «yau» «sont compozées [...] de la diphtongue au, y preposant l'e ou l'y» sans préciser le timbre qu'il attribue à «e», mais la présence de *preau* dans le paradigme dont Lanoue précise que «cestuycy est dissyllabe entre tous ceux en *eau*» tend à indiquer quelque chose comme [e] ou [a] plutôt que [i]. Tabourot présentait déjà une situation comparable, en regroupant les mots en *-eau*⁽⁶¹⁾ avant ceux en *-au* (209d) sous l'entrée commune AV (208r). Dans la seconde série, en *-au*, les formes en *-yau* précédent toutes les autres, rangées en deux temps selon

⁽⁵⁷⁾ Sur ces deux mots, cf. Thurot (I 440, 441 et II 360-61).

⁽⁵⁸⁾ Cf. peautre: l'autre chez Regnier.

⁽⁵⁹⁾ Il commence par eau qui serait selon lui «indifferemment de toutes les suyvantes terminaisons quand il suit une consonne», suivi des "adverbes" auaul'eau (à vau-l'eau) et sureau (sur eau), mais ensuite de sureau ou suseau 'sambucus', dont la présence ici est due à l'homonymie (la dernière forme est reprise à sa place sous ZEAV).

⁽⁶⁰⁾ Parmi lesquels fleau (cf. n. 61 et 64).

⁽⁶¹⁾ Selon l'ordre: mots en -beau, puis ceau et sseau, deau jusqu'à ueau. Les muta cum liquida sont traités sous l'occlusive: tableau à la fin des mots en beau; preau à la fin de ceux en peau (et non au début de ceux en reau contrairement aux apparences); belistreau à la fin de ceux en teau; et cheureau suivi de leurau qui aurait dû être en fin de liste, après vau ou crapau (pour l'effacement du d/t dans ce mot et leurau, cf. briffau n. suiv.). Les séries en deau et meau sont séparées d'une suite inattendue avec tableau, eau (peut-être parce que l'article est sous-entendu), preau, fleau et rolleau; on peut naturellement se demander si l'intrusion de preau n'est pas liée à la structure phonologique particulière que ce mot partage avec fleau.

la consonne d'appui⁽⁶²⁾. Un siècle après Lanoue, Richelet (1702, 115-22) ne consacre plus qu'une unique entrée AU sous laquelle les mots, classés selon son principe d'après l'ordre alphabétique en allant de droite à gauche à partir du noyau rimique, dispose d'abord les mots en «au», de «bau» (bau & maître bau) à «uau» (gruau), en passant par les mots en «iau» ou «yau»⁽⁶³⁾. À gruau succède directement la liste des mots en «eau», en commençant par eau, puis «beau» etc. jusqu'à «zeau»⁽⁶⁴⁾, auxquels il reconnaît ainsi une spécificité.

Il est par ailleurs intéressant de relever parmi les rimes en LEAV et REAV de l'inventaire de Lanoue (459 et 460) la présence de *fleau* et *preau*, l'auteur faisant bien remarquer à propos du second que «cestuy-cy seul est dissyllabe entre tous ceux en *eau*.»⁽⁶⁵⁾ Il posait ainsi une équivalence [e]: [e]⁽⁶⁶⁾, comparable à la traditionnelle [i]: [i] dont les possibilités de réalisation sont naturellement sans commune mesure⁽⁶⁷⁾. Scarron rimera ainsi *féaux: rameaux* dans le *Virgile travesti*⁽⁶⁸⁾, mais le cas n'est pas nécessairement significatif (cf. § 6.4), et Féraud (1787), s.v., notera: «On prononce *éo*, mais de manière que l'*e* ne s'y fait presque pas sentir.» Au xvIII^e siècle, Trévoux (1743-1752) estime, sous l'entrée EAU, que *perdreau*

⁽⁶²⁾ Après cheurau, leurau, on a alloyau, ioyau, boyau, tuyau, noyau; suivent gluau [c'est ici l'occlusive qui sert au classement; cf. n. 68], ie fau, i'assau, coutau [sic], vau, puis estau, ie deffau, briffau [«par licence sans t, & ainsi pourra lon sincoper quelques mots en aut que tu iras voir»], nau [«nauire», «chanter nau»], pau, papau et crapau [sic].

⁽⁶³⁾ La graphie yau est une variante purement formelle du point de vue du classement alphabétique: boyau, hoiau, joyau, noyau, tuyau, Nicolas Tuyau, taiau. La liste se poursuit avec -lau, -pau, -rau, -tau, -uau.

⁽⁶⁴⁾ Dont la graphie «seau» pour [zo] apparaît comme une variante purement formelle du point de vue du classement alphabétique (le classement va de *nazeau* à *damoiseau*, les diphtongues étant classées après les autres voyelles: *a, i, o, u,* puis *ou* et *oi*), tout comme «ceau» (*pinceau*) ou «çeau» (*ponçeau*) le sont par rapport à «seau» [so] (*seau*) ou «sseau» (*plumasseau*...), tous classés entre «reau» et «teau».

⁽⁶⁵⁾ Il ne se prononce par conséquent pas pour *fleau* qui connaissait encore la synérèse. Rosset (1911 : 205, n. 1) cite ainsi quelques exemples du troisième quart du XVII^e siècle (P. Carneau, La Mesnardière, Le Boulanger de Chalussay, Racan, Rotrou), rappelant que, pour De Latouche 1696, *«fléau* était une très mauvaise prononciation» que l'Académie n'acceptera qu'en 1740 (cf. Thurot I 512-13).

⁽⁶⁶⁾ Il faut en effet en déduire qu'il prononçait [eo], non [eo].

⁽⁶⁷⁾ Tabourot 1588 (208v et 209r) les donne également dans son inventaire.

⁽⁶⁸⁾ Éd. Serroy (1988), vv. 269-270.

serait de trois syllabes en poésie, renvoyant à l'autorité de Mourgues qui écrit (1697, 160) à propos de ce mot et de *fleau* que «c'est apparemment à cause des consonnes *fl* et *dr*, qui ayant chacune leur son fort distinct, chargeroient trop la syllabe, où elles seroient suivies de la *triphtongue eau.*», donnant pour notre mot deux exemples de Sarasin et un de Richer⁽⁶⁹⁾.

6.3. La situation au XVIe siècle

On pense qu'au cours du XVIe siècle (eau) était encore une triphtongue. La situation n'y était pourtant pas fondamentalement différente, et la présence de rimes mixtes semble même avoir été plus grande, bien qu'un Clément Marot semblât l'éviter au contraire de son père. Parmi les Poëmes de Baïf, nous avons ainsi trouvé aux côtés de 11 rimes en «au» et 32 en «eau», 5 cas de rimes mixtes dont la proportion dépasse ainsi 10% (70). Nous avons recensé les rimes concernées de Ronsard, des deux livres des Amours aux Sonnets pour Hélène⁽⁷¹⁾: globalement, les rimes pures et mixtes en aux/eaux y représentent 35 occurrences dont le tiers est doté d'un appui (rameaux: jumeaux etc.), soit 24 en «eau» dont 7 appuyées, 5 en (au) dont 2 appuyées et 6 mixtes parmi lesquelles nous trouvons animaux: jumeaux, rameaux: maux et maux: jumeaux(72): cette situation tend à indiquer que eau n'était pas différent de au pour Ronsard, ou du moins qu'ils pouvaient être confondus, au moins après m. Tabourot inclut Meaux dans le paradigme AVS & AVTS (176)(73) d'où les pluriels en eaux sont absents, alors qu'un renvoi est fait au pluriel des noms en aut ou au «qui sont en grand nombre». Le Gaygnard (1585) présente un renvoi réciproque de AV(74) (14) à EAV (91). Sous l'entrée AVS & AVX (15), il fait un renvoi aux pluriels des mots en AL, AV, AVT, EAV - ainsi que, nous l'avons vu,

⁽⁶⁹⁾ Féraud (1787), s.v., le notera en deux syllabes, avec un o "douteux".

⁽⁷⁰⁾ Beaux: animaux 131, corbeaux: boyaux 219, chevaux: ruisseaux 310, joyaux: beaux 374 et animaux: les eaux 509 (renvois aux pages de l'éd. Vignes 2004).

⁽⁷¹⁾ En pratique les pages 1-435 du premier volume des Œuvres complètes de l'édition J. Céard, D. Ménager et M. Simonin (Gallimard 1993). Dans les sonnets, nous considérons les deux quatrains de façon indépendante.

⁽⁷²⁾ Respectivement pp. 220, 225 et 275. Les autres cas sont gluaux: oyseaux, jouvenceaux: maux et joyaux: les eaux (pp. 290, 298 et 390).

⁽⁷³⁾ Il n'a par contre pas d'entrée pour les mots en *-eaux*. *Meaux* est d'ailleurs en fin de liste, suivi de «Pieds des caux ou deschaux».

⁽⁷⁴⁾ Il donne ici un exemple de Belleau associant coutau [sic]: ruisseau.

à OS⁽⁷⁵⁾ –, avec un exemple attribué à «La» combinant *gluaux: oyseaux*⁽⁷⁶⁾. Sous l'entrée O, Lanoue (244a) précise: «On y pourra rimer ceux de la terminaizon en *au* (...) & à la necessité quelques vns de celle en *eau* (...)» qui peut suggérer que certaines formes en «eau» avaient pour lui une prononciation monophtonguée, au moins à titre d'alternative.

6.4. La situation au XVIIe siècle

La question qui nous intéresse plus spécialement ici concerne la situation à l'époque de nos dramaturges. D'après les témoignages réunis par Thurot (I 434-40) l'articulation diphtonguée s'est maintenue dans certains mots qui varient en particulier selon l'origine et les milieux d'observation des auteurs, et la langue populaire, en particulier à Paris, connaissait encore la triphtongue. Nous voudrions tout d'abord rappeler dans le détail le témoignage, capital, de Lancelot:

Pour les Langues vulgaires, quelquefois deux voyelles ne font qu'vn son simple, comme nous auons dit de *eu*, comme encore en François *oe*, *au*. Mais elles ont⁽⁷⁷⁾ pourtant de veritables diphthongues, comme *ai*, ayant; *oüe*, foüet; *oi*, foy; *ie*, *mien*, premier; *eau*, beau; *ieu*, Dieu: où il faut remarquer que ces deux dernieres ne sont pas des triphthongues, comme quelques-vns ont voulu dire, parce que *eu*, & *au* ne valent dans le son qu'vne simple voyelle, non pas deux. (1660, 14-15)

On ne peut dire plus clairement que «eau» est bien une diphtongue pour Lancelot, non une voyelle simple, ce qui n'empêchera pas Duclos (1754, 25) de reprendre le grammairien de Port-Royal dont il tient la mention de «eau» pour un "faux exemple":(78)

A l'égard des trois voyèles du mot beau, c'est le simple son o écrit avec trois caractères. Il n'existe point de triftongue [ce que ne prétend pas Lancelot]. Les grammairiens n'ont pas assés distingué les vraies diftongues des fausses, les auriculaires de cèles qui ne sont qu'oculaires.

⁽⁷⁵⁾ Cf. supra, n. 42 et 44.

⁽⁷⁶⁾ Voir aussi le renvoi réciproque sous EAVS (91): «Voy EAV, AVS & les Renuois.»

⁽⁷⁷⁾ Bailly (1846: 19) donne «sont» au lieu de «ont» également présent dans les éditions de 1754 (p. 22) et 1768 (p. 25) qui fait de deux voyelles, au lieu de les langues vulgaires le référent de elles.

⁽⁷⁸⁾ Cf. Morin & Dagenais (1988: 153). Il est à remarquer que ce cas est mis en cause au même titre que le *ai* de *ayant*: l'analyse de Duclos s'inscrit dans le cadre de la syllabe, d'où son analyse de *ai* comme monophtongue, omettant la question de l'yod dont Lancelot voulait sans nul doute rendre compte (*ai* =

Duclos confondait en fait les diphtongues du Grand Siècle avec les monophtongues de son temps⁽⁷⁹⁾. Mais Lancelot faisait bien la distinction entre la graphie ("les caracteres") et la prononciation, classant sans équivoque possible *eu* et *ou* parmi les "sons simples"⁽⁸⁰⁾, tout comme il classe *oi, ie* comme *oue, ieu* parmi les diphtongues.

Nous ajouterons le témoignage de Phérotée de La Croix (1675, 18-19) qui associait (eau) (ex. beau, nouveau) à (oue) (foüet, doüé), (oui) (joüir, oüir) et (ieu) (Dieu, lieu) parmi les «diphtongues, dont il s'en trouve plusieurs qui sont composées de trois voyelles». Cet auteur estimait que ces trigrammes soulevaient un «doute» sur leur véritable prononciation, «si l'on doit prononcer les voyelles separemment en deux syllabes, ou conjoinctement, comme l'on fait les diphtongues», en d'autres termes, s'ils sont sujets à synérèse ou diérèse. Il n'est pas inintéressant de constater que, dans son traité de 1694, Phérotée parle de diphtongue pour «eau», sans une seule référence à (au)(81). Richelet (1672, 119) va dans le même sens pour deux formes qui avaient connu la diérèse (qu'elles retrouveront plus tard), quand il écrit que «Dieu, Cieux, lieu, Chien, tien, mien, sien, bien, foüet, sceau, fleau, mieux, vieux, miel, fiel, fuir, fuis, nuis & fier adjectif, sont d'une sillabe seulement.»(82) Ce qui est certain pour la langue des milieux cultivés, c'est que la diversité des usages se reflète encore en 1685 où la norme moderne tend cependant à s'imposer dans la langue littéraire⁽⁸³⁾, alors que à partir de 1694, l'Académie donne une voyelle simple.

[[]ɛj]). Rappelons que dans son traité «De l'orthographe françoyse» (Des coniugaizons 36-88), Lanoue inclut ya, yé, ye et yo (de payant, payée, payera, voyelle et voyons) parmi les diphtongues propres tout en faisant remarquer que leur présence est contestable et se verra condamnée «du premier coup, comme chose non encore approuuée ny entenduë» (p. 68), «tellement qu'au lieu d'y trouuer les diphtongues yä & yë [dans paya et ioye, écrits payä et ioyë pour bien détacher la voyelle finale], on y void celles en ay & oy».

⁽⁷⁹⁾ Cf. Morin (1988: 153).

⁽⁸⁰⁾ Dans le chapitre consacré aux voyelles, l'absence de *au* s'explique naturellement par la concurrence du graphème *o* dont la fréquence comme la simplicité le prédestinait à servir de graphie représentative (archigraphème).

⁽⁸¹⁾ Section IV, pp. 89 sq.; il y aurait naturellement à redire sur certaines séquences qu'il retient, telles que *eil* dans *accueil* comme dans *soleil*, ou la présence de la consonne finale dans *eux*, *iel*, *ier* ou *ions*.

⁽⁸²⁾ Pour fleau, cf. n. 60 et 65.

⁽⁸³⁾ Thurot (I 436-39) donne ainsi de nombreux témoignages de grammairiens d'où il ressort que la prononciation diphtonguée est attestée pour certains mots, avec une certaine constance pour *eau* (Wodroephe 1625, d'Aisy 1674, Richelet 1680, Hindret 1687, Regnier 1705, Buffier 1709, De Longue 1725 et Féraud 1761

L'usage fut longtemps fluctuant: c'est ainsi que Saint-Liens 1580 et Palliot 1608 rapportent que les Courtisans prononçaient $o^{(84)}$. Le sort de la triphtongue pouvait varier dans un même parler selon les mots: ainsi Ménage 1672 donnait eau comme monophtongué dans coteau "à Paris", de sorte que «ce seroit une faute de rimer cotaux avecque marteaux»(85), ce qui suppose qu'il tenait marteau pour diphtongué. Des exemples extraits d'Amiot, Le Pays, Molière et Mme Deshoulieres illustraient le mélange. Deimier $1610^{(86)}$ considérait comme "licencieuse" la rime d'infernaux avec eaux ou de taureaux avec hauts, sans préciser en quoi consistait la licence: de pécher contre l'usage linguistique ou contre la tradition poétique. Chiflet 1659 va dans le même sens: «En la diftongue eau, au sonne comme ô, & l'e se perd dans l'ô. (...) Mais aux terminaisons seau & zeau, il y a quelques mots où l'on entend un bien peu l'e, pinceau, seau, ruisseau, morceau, roseau, museau, &c.»

Thurot (I 437) signale que, dans la première édition de son *Traité de la Poësie Françoise* (1685), Mourgues considère que s' «il n'y a pas de difficulté qu'on ne puisse dire avec Le Pays... nouveaux... rivaux», «il semble qu'il seroit mieux d'éviter la rime de metaux à batteaux par ce que l'e se fait sentir dans bateaux.» Mais le Père jésuite renonce à ce point de vue dans sa seconde édition (1697, 57) où il affirme que «Les Pluriers en aux, & ceux en eaux riment ensemble, si l'on aime mieux s'en tenir à l'usage des Poëtes anciens et modernes, qu'aux observations de Ménage sur la Langue Françoise, où ces rimes sont condamnées.» On ne pourrait mieux s'incliner devant une norme spécifique qui serait celle de la langue des vers si cette nouvelle analyse, pour reconnaître la réelle équivalence de ces terminaisons, n'en faisait pas moins l'impasse sur la nette réticence des poètes à en user librement. Le mélange est exceptionnel dans COR-RAX, avec deux cas sur 68 rimes⁽⁸⁷⁾: maux: bourreaux dans La Thébaïde

^{(1786);} contre Oudin 1633, Chifflet 1659, Duez 1639, Andry 1679, Milleran 1680). D'autres auteurs font état d'un conditionnement dans le maintien de la diphtongue dans certains mots: après t (Oudin 1633, sans doute Regnier 1705), quelquefois après s/z (Chifflet 1659, sans doute Hindret). Le Gaygnard (1585) rangeait déjà une forme *coutau* parmi celles en *au* (p. 14; cf. *coutaux* sous TAVX (346)), *coutault* sous "AVD & AULT" (14) et TAVLT (346) parallèlement à *cousteau* (sous TEAV 370).

⁽⁸⁴⁾ Cf. Fouché (1958: 337).

⁽⁸⁵⁾ Cf. Bellanger (1876: 231) et Thurot (I 437). Les italiques sont de nous.

⁽⁸⁶⁾ Cf. Bellanger, ibid. et Thurot (I 436).

⁽⁸⁷⁾ Pour 13 formes lexicales en -aux (31 paires) et 19 en -eaux (35).

(Racine) et *nouveaux: canaux* dans l'*Attila* de Corneille. Je n'en ai trouvé que trois cas dans les *Fables* et les *Contes* de La Fontaine⁽⁸⁸⁾.

Tant l'ouverture à la langue familière que la surenchère formelle à laquelle se livre Scarron dans le *Virgile travesti* est riche d'enseignements. Scarron évite généralement le mélange, avec 54 rimes en *eaux* et neuf en *aux*, mais si les premières sont le plus souvent dépourvues d'appui⁽⁸⁹⁾, il en va tout autrement pour les secondes⁽⁹⁰⁾: on peut donc légitimement se demander si le schwa de «eau» ne constitue pas pour lui justement un appui. Nous relevons ainsi, outre *féaux: rameaux* dont l'interprétation est délicate, *boyaux: trois eaux, pourceaux: boyaux, nuptiaux: beaux, joyaux: roseaux, vaisseaux: boyaux* et *seigneuriaux: beaux*⁽⁹¹⁾, où la diphtongue *au* est précédée de *i* ou d'un yod, après [s], [z] ou [b], qui paraît bien attester d'une prononciation en [jɔ] de l'ancienne triphtongue, ce qui rejoindrait le classement de Lanoue, plus *canaux: ses eaux, vaisseaux: chevaux,* ainsi que *coteaux: brutaux,* rime qui suggère sans doute à tort une forme appuyée.⁽⁹²⁾

6.5. L'opposition eau vs au et o

On rappellera avant d'aller plus loin que l'opposition n'est pas simplement entre eau et au, mais plus précisément entre eau et au/o: la terminaison eaux ne se combine pas en effet avec des mots en -ots ou -os ou -osts/-ôts qui peuvent par contre exceptionnellement s'associer à ceux en aux, sous réserve d'appui (§ 5.3). Des relevés de Straka se détache le cas

⁽⁸⁸⁾ Fables: animaux: beaux (III, xv) et tableaux: pinceaux: animaux (VIII, xv1); Contes: ciseaux: chevaux (Le Muletier).

^{(89) 32} non appuyées et 16 avec un appui approximatif, généralement en [s/z] (vaisseaux: des eaux), exceptionnellement en [t/d] (renardeaux: louveteaux). Les six rimes appuyées sont en [s] (vaisseaux: arbrisseaux) ou [z] (oiseaux: les eaux) uniquement. Dans CORRAX, sur 68 rimes en eaux, 4 seulement sont appuyées

⁽⁹⁰⁾ Sept cas sur neuf, dont deux en [m] (maux: animaux), trois en [v] (vaux avec travaux, rivaux ou mi-chevaux), un en [j] (joyaux: aloyaux); exceptions: maréchaux: chevaux, chevaux: piédescaux. Dans CORRAX, sur 64 rimes en aux, seulement 8 sont appuyées.

⁽⁹¹⁾ I 669, II 1009, 2125, III 421, IV 2625, V 269, VI 1645, 1737. Les rimes pures sont assez rares dans les *Contes* (une en *aux*, quatre en *eaux*), assez fréquentes dans les *Fables* (douze en *aux*, quinze en *eaux*).

⁽⁹²⁾ On peut ainsi penser à une rime en [tɔ], mais [t(j)ɔ] nous paraît plus vraisemblable. C'est la seule occurrence sur cinq de *coteaux* qui se trouve à la rime.

de Thomas Corneille qui rime Argos aussi bien avec les eaux qu'avec maux dans Timocrate (1658)(93), mais c'est une exception. Il y a donc bien un élément dans l'ancienne triphtongue qui l'oppose à des graphèmes dont l'interchangeabilité affiche l'équivalence, naturellement de nature phonétique. On pourrait se demander si un élément de durée ne pouvait pas intervenir, sans malheureusement pouvoir apporter plus de précision: la question de la durée est en effet plus difficile à cerner que celle du timbre pour la raison très simple qu'il n'y a pas d'opposition phonologique pour (eau), ce qui explique le nombre limité d'observations de la part des grammairiens comme des auteurs de rimaires. Le Franc-Comtois Chifflet 1659 l'assimile à ô où «l'e se pert dans l'ô» (94); le Bourguignon Irson 1662 parlera de noms «prononcez en eô»(95); Vaudelin 1715 dont l'origine est inconnue mais dont Pierre-Henry Billy nous confie que le nom, d'origine germanique (Waldelin), a sa zone prioritaire d'attestations au sud-ouest d'Autun, transcrira l'ancienne triphtongue de beau au moyen d'un o surmonté d'un macron⁽⁹⁶⁾, de même que dans $eau^{(97)}$, mais o simple dans agneau et troupeau⁽⁹⁸⁾: ce traitement suggère une différence entre monosyllabes, où l'allongement se serait imposé, et polysyllabes. Remarquons que cette discrimination est absente du rimaire classique qui mélange généralement ces formes de volume syllabique différent, à commencer par l'association la plus fréquente de beau et tombeau. Nous avons vu qu'au XVIIIe siècle, la finale est considérée comme longue en fin de phrase par Féraud (§ 1), mais l'avis de d'Olivet (1736, 69) est nettement moins catégorique:

Au, diphtongue⁽⁹⁹⁾. (...) Il est long (...) lorsque dans la derniére syllabe du mot il est suivi d'une consonne: $h\bar{a}ut$, $ch\bar{a}ud$, $ch\bar{a}ux$, $f\bar{a}ux^{(100)}$. Mais il est douteux, quand il précéde une syllabe masculine [c'est-à-dire quand il est protonique]: $\check{a}ubade$, $\check{a}udace$, $\check{a}utomne$, $\check{a}ugmenter$, $\check{a}uteur$; & quand il est final: $Joy\check{a}u$, $cote\check{a}u$, &c.

⁽⁹³⁾ Straka (1985: 123).

⁽⁹⁴⁾ Thurot I 436.

⁽⁹⁵⁾ Thurot II 613.

⁽⁹⁶⁾ Cf. Walter (83).

⁽⁹⁷⁾ Voir ainsi pp. 21, 45, 48; le cas de f.mod. *chevreau* (et *levraut*) transcrit(s) horscontexte p. 21, avec le macron également, est plus délicat à interpréter, ne serait-ce que parce qu'il peut s'agir de pluriels. L'expression "tiret montant" se trouve dans *Nouvelle maniere*, p. 15.

⁽⁹⁸⁾ Voir ainsi pp. 57 et 58 pour le premier, 45 pour le second.

⁽⁹⁹⁾ D'Olivet (1771:77) précise «fausse diphtongue».

⁽¹⁰⁰⁾ D'Olivet (1771: 77) insère ici la précision: «Exceptez Paul.»

Rappelons ce que dit le grammairien des douteuses qu'il note au moyen d'un signe spécial utilisé alors en métrique classique pour la notation des *ancipites*, sorte d'hybride entre le macron et la cupule, que nous avons noté au moyen d'un circonflexe inversé, auquel les éditions suivantes⁽¹⁰¹⁾, comme nous le fait aimablement remarquer Charles-Yves Morin, substitueront une copule qui rendra l'exposé contradictoire (51):

Il y a enfin des syllabes douteuses, c'est-à-dire, qui ne sont par elles-mêmes, ni longues, ni brèves, mais qui deviennent l'un des deux, ou arbitrairement, ou nécessairement. Arbitrairement, lorsque c'est la volonté du Poëte, qui les allonge, ou les abrége, comme son besoin le demande: & nécessairement, lorsque c'est à cause du lieu précis, où elles se trouvent placées.

C'est à propos du premier cas, semble-t-il, que D'Olivet précise (52): «parce qu'en effet l'Usage paroît n'avoir pas encore bien décidé comme il falloit les prononcer». Les cas qui nous concernent, illustrés par le seul coteau au côté de joyau relèvent de celles «que l'Usage a décidé qu'on devait faire tantôt brèves, tantôt longues: mais de maniére que ni leur briéveté, ni leur longueur n'est arbitraire, & qu'elle dépend absolument du lieu, où la syllabe est placée.» Yves-Charles Morin nous indique que la syllabe devait s'allonger lorsque ces mots entrent en construction avec un mot subséquent, vraisemblablement lorsque ce dernier commence par une consonne. La seule certitude au Grand Siècle est la durée longue dans les terminaisons plurielles, dont témoignent en particulier les rimes de mots en eaux avec d'autres en aux mentionnés au paragraphe précédent.

6.6. Le schwa résiduel

Il convient par ailleurs de remarquer que le maintien de la distinction des graphies (au) et (eau) à la rime se poursuit bien au-delà du XVII^e siècle, jusqu'aux symbolistes. Il semble que le statut du schwa qui est assez particulier dans la versification classique et la rime en particulier soit ici imputable. Si le schwa prévocalique qui est devenu un pur fossile (eu), avec parfois une fonction graphétique (gageure), n'a généralement pas de pertinence dans le code poétique, l'attitude des poètes a été réservée sur le sort de ceux d'entre eux qui ont eu une pertinence morphologique, comme dans prierai auquel pouvait être préféré prîrai. Le cas du schwa postvocalique, indépendamment de la question des terminaisons féminines où il fait l'objet d'un traitement spécifique, est plus particulièrement inté-

⁽¹⁰¹⁾ Du moins bien entendu celles que nous avons pu consulter.

ressant dans le cadre des désinences plurielles de la troisième personne de l'*imperfectum* où, pour être ignorés du point de vue prosodique puisque ces terminaisons sont bien masculines, le schwa résiduel n'en compte pas moins dans la mesure où une rime telle que *donnoyent: mescognoist* était proscrite, ce dont s'étonnait Lanoue (1624, 441)⁽¹⁰²⁾ et que Baïf pût à l'occasion s'autoriser:⁽¹⁰³⁾

Rasseurer bien un regne, qui paroist Tout ebranlé, peu de Roys le pourroyent, Si de sa main Dieu mesme ne le range.

Tout se passe comme si le schwa déterminait des sous-paradigmes parmi les rimes masculines, opposant des formes en (ent) à des formes en <st> (ou <^ + t>) que rien ne distingue du point de vue phonologique, avec une durée identique, ce qui implique la distinction d'un allongement par e et d'un allongement par s, au motif que la 6e personne de l'imparfait affiche graphiquement son origine qui l'a historiquement déclassée des terminaisons féminines, régression qui avait du reste déjà gagné dans la langue commune les terminaisons en voyelle tonique plus schwa (vie, vue, voie...). Le fait que les mots en «eau» soient particulièrement nombreux pourrait avoir contribué à donner au schwa résiduel une fonction discriminatrice comparable, phénomène qui est du reste du même ordre que la discrimination des rimes en ers vs és(104) qui aura son pendant jusqu'à la dernière décennie du XIXe siècle dans celle des rimes en er vs é, une fois que r final aura été totalement amuï⁽¹⁰⁵⁾. On se rappelle également que les classiques répugnent à rimer \acute{e} autrement qu'avec lui même, de même que ai, quittes à recourir à une modification graphique: cf. consumé: allumai et opprimé: aimai chez Racine (Andromaque), enflammé: aimai chez Corneille (La Toison d'or) où les éditions originales donnent des formes en é, conformément à une variation marginale mais bien attestée(106).

⁽¹⁰²⁾ Pour le rôle de la quantité, cf. Billy (2000 : f 15-16).

⁽¹⁰³⁾ Dans le Huitième livre des Poemes (éd. J. Vignes, pp. 444-45).

⁽¹⁰⁴⁾ On ne trouve au demeurant qu'une seule rime en ers dans CORRAX avec greniers: escaliers dans L'illusion comique.

⁽¹⁰⁵⁾ Cf. Morin (2005a: 236-41).

⁽¹⁰⁶⁾ La graphie en -é pouvait en effet se rencontrer ailleurs qu'à la rime, comme chez Regnier (éd. Plattard 1930 : 168 : «Si je t'invocqué pour Poëte»), et il serait naturellement intéressant d'étudier la diffusion de cet usage.

6.7. La variation linguistique

On ne peut toutefois faire abstraction de la variation linguistique qui connaissait encore des articulations diphtonguées de «eau», et la norme que décrit Lancelot nous montre que l'argument de l'opposition graphique ne peut intervenir qu'à une date plus récente de l'histoire de la versification, où la monophtongaison fût généralement acquise. La ségrégation des paradigmes en (aus) et (eaus) au XVIIe siècle pouvait ainsi avoir l'avantage de ne pas dérouter les lecteurs dont la prononciation provinciale faisait encore place à l'ancienne diphtongue. Il convient cependant de rappeler que, au XVIe siècle, un poète tel que Baïf pour lequel (au) était monophtongué et «eau» une diphtongue, l'appariement des deux paradigmes pouvait se présenter, de façon marginale. Ces combinaisons se présentent déjà au XVe siècle: on peut ainsi relever dans le Voyage de Venise de Jehan Marot fourneaulx: metaulx, basteaulx: coutaulx: chevaulx(107). Clément qui utilisait assez peu ce type de rimes associe dans son rondeau A Geoffroy Brulart (1526) maulx: feaulx (dissyllabe): assauls: monceaulx: royaulx. Ces appariements sont à rapprocher de cas bien représentés à l'époque classique, impliquant un yod, tels que entreprenne: mienne que laisse parfois passer Racine, alors que les terminaisons en ienne(108) constituent autrement un paradigme distinct des autres rimes en [ɛnə] où, par contre, l'appui n'est pas pour autant recherché(109).

La situation est par conséquent complexe au Grand Siècle où divers usages étaient certainement en concurrence, en particulier à la Cour où se

⁽¹⁰⁷⁾ Éd. Trisolini (1977), vv. 5-6 et 1388 sq. Lanoue (94a) inclut *heaume* et *pseaume* parmi les rimes en AVME.

⁽¹⁰⁸⁾ Elles totalisent 124 occurrences sur un total de 532 constituées sur un stock de 69 formes lexicales (Beaudouin (2002 : 469) indique à tort 1064 rimes – soit le double – pour 70 formes). On peut relever dans CORRAX quatre exceptions mêlant [yod + εnə] et [non-yod + εnə], qui impliquent toutes un dissyllabe sur une centaine de cas: outre l'exemple cité, on trouve *Mycène: sienne (Iphigénie)* et la rime de *mienne* avec *haine* ou *vaine (La Thébaïde)*; v. aussi *peines: siennes* dans *Britannicus*.

⁽¹⁰⁹⁾ Les plus fréquentes de ces rimes associent haine, peine et reine. De façon générale, les dissyllabes interviennent dans la plupart des rimes: seules 28 associent deux mots de plus de deux syllabes. Sur 532 rimes en [ɛnə], 107 sont appuyées, dont 82 d'un yod. Le reste se répartit ainsi: 13 sont appuyées d'un [m], 11 d'un [r] et 2 d'un [l]); ces résultats sont à mettre en relation avec les ressources lexicales utilisées: 15 lexèmes ont leur rime appuyée d'un [m], 8 d'un [r], 6 d'un [t], 4 d'un [l], d'un [s] ou d'un [ʒ], 2 d'un [ʃ], d'un [v] ou d'un [z], un enfin d'un [d] ou d'un [p]. Cf. la liste de Beaudouin (2002 : 469-471).

côtoyaient des Français de toute provenance: on peut donc voir dans la discrimination graphique des rimes en «au» et «eau» la même chose que dans celle des rimes en «o» et «au»: des rimes consensuelles aptes à satisfaire toutes les oreilles du Royaume. On connaît un cas comparable mais avec un support graphique ambigu, soit l'imperfectum qui amène la distinction de deux paradigmes pour les rimes masculines en ois comme pour celles en oit, distinction qui suscitera l'étonnement d'un Boindin (1753, 93) pour lequel il y a quelque illogisme à admettre être: paroître ou naître: connoître là où j'aimois: jamais, ferois: forêts(110), manquoit: banquet(111) sont soigneusement évités et proscrits par les traités(112). On se souvient que, s'il publie en 1668:

M'en croirez-vous? Lassé de ses trompeurs attraits, Au lieu de l'enlever, Seigneur, je la fuirais.

⁽¹¹⁰⁾ Le texte imprimé donne *forêt* (la correction de *ferois* en *feroit* n'est pas possible car il y aurait alors une différence de quantité). Précisons que l'usage des poètes n'incline pas particulièrement à la recherche de rimes riches pour ces terminaisons.

⁽¹¹¹⁾ Ce dernier exemple est de Restaut (1745 : 562).

⁽¹¹²⁾ La coexistence dans la bonne société de deux usages alternant [wɛ] et [ɛ] rendait en effet difficilement acceptable le mélange de ces formes tant avec des mots réputés en [we] (substantifs en -ois [parfois -oix], doigts, toits) que ceux en [ɛ] (mots en -es/-és [mod. ès], -ets, -ais, -aits). Cela valait naturellement pour les formes de l'imperfectum en -oit (*soit: aimoit) ou en -oient (*soient: aimoient). En pratique, les poètes ont longtemps préféré la prononciation ancienne et se sont montrés très réticents à la moderne: lorsqu'on eût cessé de rimer l'imperfectum avec des noms en «oi», il fallut longtemps avant d'admettre leur combinaison avec des mots en «ai» ou «e» comme le fit Voiture (marquoit: guet) (cf. Mourgues 1697: 54) Dans CORRAX, la rime entre formes de l'imperfectum serait purement et simplement absente selon le rimarium de Beaudouin, mais on relève quelques cas de rimes mixtes: parlois: lois chez Corneille (L'Illusion comique), reconnois: fois et exploit: lisoit chez Racine (Mithridate IV, v; Les Plaideurs II, III). Il arrive même à Racine de supprimer ce genre de rime en retirant l'imperfectum gênant (Andromaque III, I, v. 756). Leur évitement pourrait être dû aux raisons esthétiques qu'invoque Richelet (1671 : 140-41) pour lequel l'imparfait en fin de vers «a quelque chose de foible & de plat, qui n'est point agreable à l'oreille», et les formes du conditionnel «sont tres-rudes», moins, naturellement, pour des raisons d'ordre strictement phonétique que pour des raisons d'ordre morphologique (sa condamnation s'étend aux troisièmes personnes du passé simple et du futur qui «ne terminent pas agreablement les Vers heroïques», et aux participes [présents] et gérondifs qui doivent de façon générale être évités même au sein du vers «à cause qu'ils sentent un peu trop la Prose»).

en prenant d'ailleurs soin d'écrire fuirais au lieu de fuirois - que d'Olivet notamment critiquera -, Racine corrige en 1675 le dernier hémistiche en «fuyez-la pour jamais». Ce cas indique clairement que la nouvelle prononciation ne s'était pas partout imposée, et que la pratique des poètes classiques tendait à n'admettre que des rimes capables de ne pas contrarier des usages divergents qui n'étaient pas condamnés, comme ici l'alternance [we] et [e] pour les désinences en -oi- de l'imperfectum. La distinction de (au) et (eau) sera ainsi soigneusement suivie tout au long du XVIIIe siècle, voire au-delà, même lorsque la prononciation diphtonguée se sera vue cantonnée dans les usages ruraux, tout comme celle des deux «oi» dont le sort ne sera réglé que lorsque la réforme orthographique aura réformé la graphie de l'imperfectum. On sait que cette réforme n'intervient que bien après que l'évolution linguistique eut répandu chez les "gens honnêtes" le timbre moderne, et alors que les usages marginaux avaient certainement cessé de justifier aux yeux de l'élite littéraire le maintien de ces rimes consensuelles du Grand Siècle comme le montre la réaction de Boindin.

7. Conclusion

La distinction d'aperture pour /O/ semble remonter à Port-Royal, mais c'est Dangeau qui aborde sans doute le mieux la question, avec une timidité qui signale que la discrimination phonologique n'était pas encore un fait pleinement établi.

La monophtongaison de *au* semble acquise au Grand Siècle dans le bon usage, avec un son vraisemblablement ouvert et bref en finale absolue, mais fermé et long devant [t], [d] ou [s] final. L'insistance de la grande poésie à distinguer *au* de *o* dans ces terminaisons manifeste toutefois la coexistence de divers usages à la Cour et à Paris où la prononciation diphtonguée qui se maintenait dans divers usages provinciaux pouvait se présenter: ces discriminations répondaient sans doute à un souci de consensus linguistique à une époque où les prononciations excentriques par ailleurs décriées représentaient des usages trop répandus pour être purement et simplement ignorés.

Le sort de *eau* est sans doute plus complexe, mais le témoignage du Parisien Scarron montre que l'ancienne triphtongue avait encore une articulation diphtonguée dans le bon usage, et le témoignage de Lancelot le confirme sans conteste possible, quoi qu'en eût Duclos son commentateur,

même si la monophtongaison gagnait de plus en plus de terrain depuis le tournant du siècle. Les poètes conserveront longtemps l'habitude de distinguer eau de au, parce que des usages non conventionnels chez les gens de goût pouvaient encore marquer la différence, distinction que venait renforcer le maintien du e dans la graphie, le schwa résiduel jouissant en effet d'un statut très particulier dans l'histoire de la versification, notamment à la rime, y compris lorsqu'il sera devenu le témoignage fossile d'un ancien état de la langue.

La durée longue est clairement établie pour o et eau dans les terminaisons dites "plurielles" (mots en -os, -ots, -eaux). En finale absolue, -au et -ot restent brefs, et sans doute -eau dont l'évolution est cependant mal connue, bien que l'on dispose de témoignages d'un allongement à partir du dernier tiers du Grand Siècle, venant d'auteurs du Sud-Est de l'ancien domaine d'oïl.

Université de Toulouse-Le Mirail

Dominique BILLY

Références bibliographiques

- Baïf, Jean-Antoine de. Œuvres complètes, I: Euvres en rime, première partie: Neuf Livres des Poemes, éd. crit. sous la dir. de J. Vignes, Paris, Champion, 2002.
- Bailly, A. 1846. Antoine Arnauld et Claude Lancelot. *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal* suivie 1° de la partie de la logique de P.-R. qui traite des propositions; 2° des remarques de Duclos, de l'Académie française; 3° du supplément à la grammaire générale de P.-R. par l'Abbé Fromant, et publiée sur la meilleure édition originale avec une introduction historique par M. A. Bailly [Slatkine Reprints 1993].
- Beaudouin, Valérie. 2002. Mètre et rythmes du vers classique: Corneille et Racine, Paris, Champion.
- Bellanger, Léon. 1876. Études historiques & philologiques sur la rime française. Essai sur l'Histoire de la Rime, principalement depuis le XV^e Siècle jusqu'à nos jours, Paris, J.-B. Mulot Libraire, Angers, Briand et Hervé Libraires.
- Biedermann-Pasques, Liselotte. 1992. Les grands courants orthographiques au XVII^e siècle et la formation de l'orthographe moderne, Tübingen, Niemeyer.
- Billy, Dominique. 2000. «Le nombre de la rime», Degrés, 104, f.
- 2006. «Il faut qu'un o soit ouvert ou fermé: une relative embarrassante de la grammaire de Port-Royal», Travaux de Linguistique, 53, pp. 155-66.
- 2007. «Les oppositions de durée en français littéraire au XVII^e siècle: le cas de O tonique dans les paroxytons», dans Actes du XXIV^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes (Aberystwyth, 1^{er} 6 août 2004), éd. D. Trotter, Tübingen, Niemeyer, 2007, vol. II, pp. 101-14.

- Boindin, Nicolas. 1753. «Remarques sur les sons de la langue», dans *Oeuvres de monsieur Boindin*, Paris, Prault fils, t. 2, pp. 1-102.
- Cohen, Marcel. 1946. Le français en 1700 d'après le témoignage de Gile Vaudelin, Paris, Champion.
- Dagenais, Louise. 1988. «Amorce de la neutralisation des o à la finale absolue et produit de la monophtongaison d'(e)au», in *Fourteenth LACUS Forum 1987*, éd. Sheila Embleton, Lake Bluff (IL), Linguistic Association of Canada and the United States, pp. 264-372.
- Dangeau, Abbé [Louis de Courcillon de]. 1694. Premiere lettre d'un academicien à un autre sur le sujet des voyelles. Troisieme lettre (...) sur le sujet des lettres regardées comme caracteres dont on se sert dans l'écriture pour marquer les sons. Cités d'après Opuscules sur la langue françoise par divers académiciens, éd. Manne Ekman⁽¹¹³⁾.
- D'Olivet, Abbé [Pierre-Joseph Thoulier]. 1736. *Traité de la prosodie françoise*, A Paris, Chez Gandouin.
- 1771. Remarques sur la langue françoise, A Paris, Chez Barbou.
- Duclos, Charles Pineau. 1754. Remarques sur la Grammaire générale de Port-Royal. Dans Lancelot et Arnauld 1754.
- Ekman, Manne. 1927. Opuscules sur la langue par l'Abbé de Dangeau, rééditées d'après les éditions originales avec introduction et commentaire, Uppsala, Almqvist & Wiksells Boktryckeri-A.-B.
- Féraud, Jean-François. (l'Abbé). 1787. Dictionnaire critique de la langue française. Cité d'après GAHLF.
- 1788. Dictionnaire grammatical de la langue française [1ère éd. 1761]. Cité d'après GAHLF.
- Fouché, Pierre. 1958. Phonétique historique du français, vol. II: Les Voyelles, Paris, Klincksieck.
- GAHLF = Le Grand Atelier Historique de la Langue Française, CD-ROM, éd. Redon.
- [Gillet-Vaudelin]. 1713. Nouvelle maniere d'ecrire comme on parle en France, Paris, Chez la Veuve de Jean Cot et Jean-Baptiste Lamesle [Slatkine Reprints 1973].
- 1715. Instructions cretiennes mises en ortografe naturelle, Paris, Chez Jean-Baptiste Lamesle [Slatkine Reprints 1973, à la suite du premier].
- La Croix, Phérotée. 1675. L'Art de la Poësie Françoise ou la Methode de connoitre et de faire toute sorte de Vers, A Lyon, Chez Thomas Amaulry.
- 1794. L'Art de la Poësie Françoise et Latine, avec une idée de la Musique sous une nouvelle Methode, A Lyon, Chez Thomas Amaulry.

⁽¹¹³⁾ Les titres en sont modifiés en *Premier discours*, qui traite des voyelles (pp. 5-38) et *Eclaircissemens sur les Discours précédens* (61-109).

- Lancelot, Claude et Antoine Arnauld. 1660. Grammaire generale et raisonnée (...), A Paris, Chez Pierre le Petit.
- 1754. Grammaire générale et raisonnée, A Paris, Chez Prault fils l'aîné [avec les Remarques de Duclos].
- 1768. *Grammaire générale et raisonnée*, Troisième édition, A Paris, Chez Prault pere [avec les Remarques de Duclos et le Suplément de M. l'Abbé Fromant].
- La Noue, Odet. 1694. Poesies chrestiennes, Pour les heritiers d'Eustache Vignon.
- [Lanoue (Pierre de La Noue selon le repr.)]. 1624. Le Grand dictionnaire des rimes françoises, 2e éd., Genève, M. Berjon [repr. Slatkine 1972; la page de titre donne une date erronée (1623)].
- De l'orthographe françoyse. Joint au Grand dictionnaire, à la suite du traité Des coniugaizons françoises dont il continue la pagination.
- La Serre, [Jean-Antoine (le Père)]. 1771. Poétique élémentaire, par M. L* S**. Lyon, Chez les frères Périsse.
- Le Gaygnard, Pierre. 1585. Promptuaire d'unisons ordonné et disposé methodiquement pour tous ceux qui voudront composer en vers François, À Poictiers, pour Nicolas Courtoys.
- Lote, Georges. 1991 (posth.). Histoire du vers français, t. VI, Université de Provence.
- Marot, Jehan. (1526). Le Voyage de Venise, éd. crit. et comm. par Giovanna Trisolini, Genève, Droz, 1977.
- Martinet, André. 1947. «Notes sur la phonologie du français vers 1700», Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, 43, pp. 13-23.
- Meigret, Louis. 1542. Traite touchant le commun vsage de l'escriture françoise(114).
- 1600, La Reponse de Louís Meigret à l'apolojíe de Iáqes Pelletier, A Paris, Chés Chrestien Wechel.
- Millet, A. 1933. Les Grammairiens ou l'enseignement du français depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours, Paris, Monnier.
- Morin, Yves-Charles. 1993. «La rime d'après le Dictionnaire des rimes de Lanoue (1596)», *Langue française* 99, pp. 107-23.
- 2000. «La prononciation et la prosodie du français du XVI^e siècle selon le témoignage de Jean-Antoine de Baïf», Langue française 126, pp. 9-28.
- 2004. «Peletier du Mans et les normes de prononciation de la durée vocalique au XVI^e siècle», dans *Les normes du dire au XVI^e siècle*, éd. par J.-C. Arnould et G. Milhe Poutingon, Paris: Champion, pp. 421-34.
- 2005a. «La naissance de la rime normande», dans *Poétique de la rime*, éd. M. Murat et J. Dangel, Paris, Champion, pp. 219-52.

⁽¹¹⁴⁾ Cf. la réimpression collective de Slatkine, Genève, 1972: Traite touchant le commun usage de l'escriture françoise (1542) – Le tretté de la grammère françoise (1550) – Défenses (1550) – La réponse à l'apologie de Iáqes Pelletier (1550) – Réponse à La dezesperée replique de Glaomalis de Vezelet (1551).

- 2005b. «La graphie de Peletier», dans Euvres poetiques intitulez Louanges aveq quelques autres ecriz, t. 10 des Œuvres complètes de Jacques Peletier du Mans, éd. crit. par S. Arnaud, S. Bamforth et J. Miernowski, sous la dir. d'Isabelle Pantin, Paris, Champion, pp. 57-67.
- Morin, Yves-Charles & Louise Dagenais. 1988. «Les normes subjectives du français et les français régionaux: la longueur vocalique depuis le 16^e siècle», in *Distributions spatiales et temporelles, constellations des manuscrits, études de variation linguistique offertes à A. Dees*, Amsterdam/ Philadelphia, pp. 153-62.
- Morin, Yves-Charles & Ginette Desaulniers. 1991. «La longueur vocalique dans la morphologie du pluriel dans le français de la fin du XVI^e siècle d'après le témoignage de Lanoue», in *Actes du 18^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes*, t. 3, éd. D. Kremer, Tübingen, Niemeyer, pp. 211-21.
- Morin, Yves-Charles, Marie-Claude Langlois & Marie-Ève Varin. 1990. «Tensing of Word-Final [5] to [6] in French: The Phonologization of a Morphophonological Rule», Romance Philology, XLIII: 4, pp. 507-28.
- [Mourgues, Père Michel]. 1697. Traité de la poësie françoise, seconde édition augmentée, A Toulouse: Chez la Veuve de J. J. Boude.
- Paris, Gaston. 1872. La vie de Saint Alexis: poème du XI^e siècle et renouvellements des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, publ. avec préfaces, variantes, notes et glossaire par G. Paris et L. Pannier, Paris, A. Franck, 1872.
- Regnier, Mathurin. Œuvres complètes, éd. J. Plattard, Paris, F. Roches, 1930.
- Restaut, Pierre. 1745. Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise, 5e éd., Paris, Lottin.
- Richelet, Pierre. 1671. La versification françoise, ou L'art de bien faire et de bien tourner les vers, A Paris, Chez Estienne Loyson.
- 1702. Dictionnaire de rimes dans un nouvel ordre, (...), nouvelle édition augmentée (...) par M. D. F., A Paris, Chez Florentin & Pierre Delaulne.
- 1760. Dictionnaire de rimes, (...), nouvelle édition, revûe, corrigée, augmentée & mise dans un nouvel ordre par M. Berthelin, A Paris, Chez Despilly.
- Rosset, Théodore. 1911. Les Origines de la prononciation moderne étudiée au XVII^e siècle d'après les remarques des grammairiens et les textes en patois de la ban-lieue parisienne, Paris, A. Colin.
- Scarron, Paul. (1648-1653). Le Virgile travesti, éd. Jean Serroy. Paris, Garnier, 1988.
- Straka, Georges. 1985. «Les rimes classiques et la prononciation française de l'époque», *Travaux de Langue et de Littérature* 23:1, pp. 61-138.
- [Tabourot, Étienne] 1588. Dictionnaire des rimes françoises. Premierement composé par Iean le Feure Dijonnois, Chanoine de Langres & de Bar sur Aube; et depuis augmenté, corrigé, & mis en bon ordre, par le Seigneur des Accords, A Paris, Chez Iean Richer rue St Iean de Latran [Slatkine Reprints 1973].
- Thurot, Charles. 1881-1883. De la prononciation française depuis le commencement du xvi^e siècle, d'après les témoignages des grammairiens, Paris, Impr. nationale [Slatkine Reprints 1966].

Vaudelin = Gillet-Vaudelin

Walter, Henriette. 1989. «Prononciation et phonologie du français à la fin du XVII^e siècle, d'après le corpus de Gile Vaudelin», dans *La variation dans la langue en France du XVI^e siècle au XIX^e siècle,* éd. par S. Baddeley, N. Catach, J. Chaurand, Th. Magot, L. Pasques, M.-R. Simoni et H. Walter, Paris, CNRS, pp. 73-86.